

MALADES, PROCHES :

PARCE QUE VOUS N'ÊTES PAS SEULS FACE AU CANCER



Ensemble.

LES SOINS DE SUPPORT



Les soins de support permettent une **meilleure santé physique et psychique**, une amélioration de la qualité de vie, une meilleure estime de soi, une réduction des risques de récurrence, une réduction de la fatigue... C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Comité de Moselle permet l'accès à une vingtaine d'ateliers **OFFERTS aux personnes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer**, encadrés par des professionnels, **diplômés et formés**, dans **tout le département mosellan**.

Des Activités Physiques Adaptées aux soins de bien-être, en passant par les conseils en nutrition, notre Comité vous propose une prise en charge globale et adaptée à vos besoins et contraintes.

CONSULTATIONS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES



Les malades du cancer et leur entourage (famille et proches) peuvent bénéficier de **consultations psychothérapeutiques PRÉ-PAYÉES** appelées Consultations Suspendues®.

Ce dispositif, unique en France, est rendu possible grâce à un partenariat entre le Comité de Moselle et le Centre Pierre Janet.

D'un côté, le Comité finance des séances via un système de bons ; de l'autre, le Centre Pierre Janet met à disposition un réseau de professionnels (psychologues, psychothérapeutes...) sur le **département de la Moselle**.

Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à nous contacter afin de connaître la démarche pour bénéficier de bons de consultations suspendues®.



AIDE ADMINISTRATIVE

Le Comité **aide financièrement** les personnes malades en situation de précarité afin qu'elles puissent se soigner et faire face à leurs dépenses courantes.

Les aides peuvent être de natures diverses :

- soutien financier pour l'aide à la personne ;
- soutien financier ponctuel pour le paiement de loyer, factures d'électricité ou autres ;
- reste à charge de prothèse capillaire ;
- frais de soins non remboursés.

Les aides sont directement versées au prestataire.

Pour solliciter une aide financière, orientez-vous vers une **assistante sociale** qui vous aidera à constituer votre dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- certificat médical justifiant d'une pathologie cancéreuse
- justificatif de ressources et de dépenses
- objet de la demande avec devis ou facture à l'appui non acquittée.



LIG' ENTREPRISES

Le cancer impacte le parcours professionnel des personnes malades et l'organisation globale de l'entreprise. C'est pour cela que la Ligue contre le cancer a mis en place un programme d'accompagnement des entreprises : **Lig'Entreprises**.

Nous intervenons afin de faire de la prévention, en informant les salariés sur les facteurs de risques et les modalités d'accès aux différents dépistages. Nous accompagnons également les entreprises et les salariés dans le **retour/maintien dans l'emploi**, grâce à la mise en place de temps de sensibilisation quant aux répercussions professionnelles et sociales du cancer.

EN SAVOIR PLUS SUR CE QUE PROPOSE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

MES DROITS MES DEMARCHES

La Ligue contre le Cancer a mis en place un outil permettant aux personnes malades ainsi qu'à leurs proches de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives.

Mes Droits Mes Démarches vous informe sur les dispositifs sociaux existants, vous aide à identifier vos interlocuteurs et à mieux faire valoir vos droits.

(accessible à l'adresse ligue-cancer.net/mdmd)

NUMERO VERT

Face au cancer, vous avez un numéro pour être écouté et conseillé :

0 800 940 939 **GRATUIT**

Des professionnels sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00, gratuitement.

Vous pourrez bénéficier d'une écoute et de soutien psychologique, mais aussi de conseils relatifs à l'emprunt et l'assurabilité, ou encore accéder à une permanence juridique et sociale.

POUR EN SAVOIR +

Flashez ce QR code pour être redirigé vers notre site web.



Des questions sur nos actions ?
Contactez-nous au **03 87 18 92 96**

